

Programme suisse pour Erasmus+ 2019 (Jeunesse en Action)

## Aide-mémoire pour la mise en œuvre de projets

Votre projet est soutenu par le programme Jeunesse en Action et nous vous en félicitons. Vous trouverez ci-après quelques informations susceptibles de vous aider durant sa planification et à sa mise en œuvre. Veuillez les lire attentivement.

### Liste des participants

N'oubliez pas de faire signer la liste par tous les participants au projet pendant l'activité. Seule leur signature originale leur permettra de faire valoir les forfaits de voyage et d'organisation. Vous trouverez le modèle de la liste sur [www.movetia.ch/fr/jeunesse/reporting](http://www.movetia.ch/fr/jeunesse/reporting).

### Rapport final

Le rapport final est dû 60 jours après la fin du projet. Il doit être envoyé en ligne sur [my.movetia.ch](http://my.movetia.ch). Nous vous enverrons par e-mail le lien vers le formulaire environ 3 mois avant la fin du projet. Doivent être envoyées avec le rapport final la liste des participants et des pièces justificatives éventuelles pour les coûts exceptionnels et les coûts pour des besoins spécifiques. Les projets SVE nécessitent en outre l'envoi des rapports signés par les volontaires.

Un rapport intermédiaire est nécessaire uniquement si le contrat de subvention le mentionne expressément. Si vous devez envoyer un rapport intermédiaire, vous recevrez par e-mail un lien vers le formulaire environ 1 mois avant la date d'échéance du projet. Le rapport ainsi que les pièces justificatives relatives aux dépenses du projet doivent être envoyés en ligne via [my.movetia.ch](http://my.movetia.ch).

### Versement de la subvention approuvée

La subvention convenue par contrat est normalement versée en deux tranches. La première tranche de 80 % est versée dans les 30 jours suivant la signature du contrat. La seconde tranche de 20 % est versée dans les 60 jours suivant l'envoi du rapport final complet. Si la subvention n'a pas été épuisée entièrement (par exemple car le nombre de participants au projet est moins important que prévu), le porteur de projets doit rembourser le montant restant à Movetia.

Dans des cas exceptionnels, un paiement en trois tranches (40/40/20 %) est stipulé dans le contrat. La deuxième tranche est alors versée après réception d'un rapport intermédiaire.

### Modifications du projet

Si vous modifiez votre projet (changement de partenaire, changement de la personne habilitée à signer, changement de date, etc.), n'oubliez pas de nous en informer par écrit dès que possible. Dans certains cas, il est nécessaire de déposer une demande de modification du contrat. En cas de doute, adressez-vous à votre personne de contact. Vous trouverez le formulaire de demande de modification du contrat sur [www.movetia.ch/fr/jeunesse/reporting](http://www.movetia.ch/fr/jeunesse/reporting).

### Visites de projet

Movetia est tenue d'effectuer un certain nombre de visites de projets. Ces visites ont pour but de vérifier l'état d'avancement du projet et de permettre un échange entre les porteurs de projet et l'équipe Jeunesse en action. Si votre projet est sélectionné pour une visite, celle-ci est convenue

environ un mois à l'avance avec la personne de contact du projet. Vous recevrez un rapport de Movetia après la visite.

### Travail de relations publiques et logo de Movetia

Nous vous encourageons à vous adresser aux médias et aux réseaux sociaux pour communiquer les objectifs et les résultats de votre projet, y compris son message. Partie intégrante de votre projet avec le programme Jeunesse en Action, la diffusion des résultats est un point central qui doit être traité dans le rapport final. Prenez contact avec les radios, journaux régionaux et chaînes tv locales, renseignez-vous auprès des magazines pour la jeunesse ou des journaux spécialisés et publiez vos résultats sur le web et dans des blogs. Avant que votre projet ne prenne fin, n'oubliez pas de nous envoyer toutes les informations que vous entendez communiquer aux médias et tous les articles ou communiqués qui ont déjà été publiés.

Le contrat de subvention prévoit que vous devez, en tant que porteur de projet, mentionner la participation financière de Movetia lors de tout effort de communication et dans toutes les publications en lien avec le projet. Vous trouverez le logo de Movetia sur [www.movetia.ch/fr/jeunesse/reporting](http://www.movetia.ch/fr/jeunesse/reporting). Le logo d'Erasmus+ ne peut pas être utilisé.

Merci d'envoyer à [jugend@movetia.ch](mailto:jugend@movetia.ch) les 10 à 20 meilleures photos de votre projet.

### Forfait voyage

Tous les participants ont droit au remboursement des frais de voyage. Nous vous prions de rembourser également aux détenteurs d'un AG les frais de déplacement selon les tarifs CFF en vigueur.

### Visa

Les participants des pays tiers jusqu'à l'âge de 25 ans qui peuvent prouver qu'ils participent à un projet en tant que représentant-e-s d'une organisation à but non lucratif en Suisse sont dispensés des frais de visa. Vous trouverez des informations à ce sujet sur le site Internet du [Département fédéral des affaires étrangères \(DFAE\)](http://www.dfae.ch).

### Conseils et informations complémentaires

Nous avons rassemblé pour vous sur notre site Internet divers conseils et remarques sur la planification et la réalisation de projet. Regardez par vous-même : [www.movetia.ch/fr/jeunesse/conseil](http://www.movetia.ch/fr/jeunesse/conseil)

Nous souhaitons plein succès à votre projet et sommes à votre disposition pour tout complément d'information.